



SEANCE DU 14 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Semoy.

Nombre des membres en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil d'Administration :

Présents : Laurent BAUDE - Philippe RINGUET - Nathalie RODRIGUES (à partir de 16h18) - Martine AIME - François-Xavier CHARBONNIER - Jacqueline PAVARD - Ginette LINGER

Absents excusés : Sana CHELDA - Elisabeth GUEYTE - Sylvie BERCEGEAY Imed ED DOUKANI

Pouvoirs : Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jacqueline PAVARD

Secrétaire de séance : Martine AIME

Administrateurs en exercice :	11
Administrateurs présents :	7
Pouvoir :	1
Ont voté :	
Pour	8
Contre	
Abstention	

02/25 - BUDGET DU CCAS – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux instructions comptables M 57, il convient d'affecter les résultats 2023 du budget du CCAS.

Ceci étant exposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE REPRENDRE** le résultat de la section d'investissement du budget du CCAS,
- **D'AFFECTER** comme suit les résultats 2024 :

Excédent de fonctionnement capitalisé	12 498,27 €	Section de fonctionnement	12 498,27 €
		R 002 Résultat de fonctionnement reporté	
		Section d'investissement	0,00 €

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
 -recours administratif gracieux auprès de mes services
 -recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans

Fait à Semoy, le 14 mars 2025

Le Maire, Président du CCAS

Laurent BAUDE